

# COMMISSION ECB du CNPN du 22 OCTOBRE 2020

## Avis sur le PNA en faveur du Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*) 2020-2025



La présentation du PNA est très claire et exhaustive. Le CNPN considère ce PNA remarquable de professionnalisme.

On ne connaît pas, sur les côtes françaises, la part de mortalité du Puffin des Baléares due à la pêche industrielle par rapport à la pêche artisanale, ni ce qu'il faudrait appréhender, car cette pêche industrielle est en forte augmentation et elle a, semble-t-il, des conséquences sur les ressources halieutiques et leurs prédateurs. Les seules données disponibles concernent le Portugal et l'Espagne, où c'est toutefois la pêche artisanale qui est essentiellement en cause dans cette mortalité. Est-ce la même chose dans les eaux territoriales françaises ?

Les tendances d'évolution démographique du Puffin des Baléares semblent très positives ces dernières années, mais ne sont-elles pas optimistes et liées aux incertitudes sur l'effectif de la population nicheuse totale ?

Nous assistons à une augmentation continue des effectifs ces dernières années (passant de 5 000 à 25 000 individus malgré une diminution théorique de la population de 10 à 14 % par an, basée sur les modèles de dynamique de population et notamment de survie anormalement faible pour cette espèce) qui risque d'obérer les conclusions futures du PNA concernant les impacts grandissants de la pêche et des éoliennes offshore.

Un suivi régulier (si possible annuel) des comptages exhaustifs fait sur le détroit de Gibraltar en 2019 (qui ont conduit à la révision des effectifs migrateurs à 25 000 individus) paraît indispensable.

La proposition de la Communauté Européenne d'interdire les rejets de captures accidentelles de poissons ("by catch") risque d'être problématique pour cette espèce, car ces rejets constituent le quart de son régime alimentaire. Si l'on se réfère au Goéland argenté en Bretagne, quasi absent au début de XX<sup>ème</sup> siècle, et dont les effectifs ont explosé dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle grâce à la multiplication des décharges d'ordures ménagères, la suppression progressive de ces dernières a conduit à une inversion de dynamique de population, en partie freinée par le changement d'aire de nidification qui a conquis les villes jusqu'à l'intérieur des terres. Le Puffin des Baléares n'aura pas cette possibilité.

Le diagnostic dressé par ce PNA concernant la répartition essentiellement côtière du Puffin des Baléares le long des côtes atlantiques françaises pose, de manière accrue, la compatibilité de l'objectif de protection de cette espèce et de la responsabilité française avec celui de l'expansion des parcs éoliens offshore, dont les aires d'implantation correspondent aux aires de répartition de l'espèce hors saison de reproduction. Les craintes déjà émises par le CNPN concernant les parcs marins de Saint-Nazaire et de l'île d'Yeu s'en trouvent fortement renforcées.

Dernière interrogation : le ministère chargé de la pêche sera-t-il signataire et validera-t-il le PNA Puffin des Baléares ? Il est répondu que l'avis sera interministériel et engagera bien le ministère des pêches.

**Le CNPN valide à l'unanimité ce PNA** tel que présenté en y incorporant les réponses aux interrogations qui ont été formulées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. METAIS'.

**Michel METAIS**  
**Président de la Commission ECB**